

AFRESHEB ASBL À PROPOS DE ADHÉSION/DON

DOCUMENTATION LIENS UTILES DANS LA PRESSE CONTACT



COUR D'APPEL DE NANCY : L'ÉTAT FRANÇAIS NE PEUT PLUS REFUSER L'ORIENTATION EN BELGIQUE

**... si c'est le
souhait des
personnes ni,
non plus, les frais
afférents : (et,
pour la**



Categories:

Justice

Tags:

Belgique,
jugement,
MDPH,
orientation

Ce site utilise des cookies pour faciliter votre navigation
scolarisation :

Accepter

En savoir plus

Refuser

AFRESHEB ASSOCIATION DES PARENTS DE MARIÉS/ADPOM

internat, même[DOCUMENTATION](#) [LIENS UTILES](#) [DANS LA PRESSE](#) [CONTACT](#)**non****conventionné,****transport).**

**Une grande victoire
de l'AFrESHEB. Merci
aussi à Info Droit
Handicap pour sa
large contribution à
ce succès.**

Parents, ces galères sont
terminées : les MDPH ne
pourront plus vous
proposer, comme des
aumônes : une heure par-ci,
une heure par-là, l'hôpital,

Ce site utilise des cookies pour faciliter votre navigation

[Accepter](#)[En savoir plus](#)[Refuser](#)

AFRESHEB ASBL A PROPOS DE ADHESION/DON

DOCUMENTATION LIENS UTILES DANS LA PRESSE CONTACT



psychiatrique, l'exil de Paris au sud-ouest de la France,

passer royalement d'une
demi-heure par semaine
d'un service
d'accompagnement
inadapté à 3 heures parce
que vous avez un cancer du
sein, vous octroyer 50
centimes du kilomètre
parce que vous menacez de
vous jeter d'un pont en
faisant appel aux médias....

**Non, aujourd'hui, on doit
vous procurer l'équivalent
de la solution que vous
aurez en Belgique et pas
du bricolage, sinon on ne
peut plus vous empêcher
de vous y réfugier.**

Extrait du jugement :

Ce site utilise des cookies pour faciliter votre navigation

[Accepter](#)

[En savoir plus](#)

[Refuser](#)

AFRESHEB ACADEMIE DES DOCTEURS EN MÉDECINE ADHÉSION/DON



DOCUMENTATION LIENS UTILES DANS LA PRESSE CONTACT

En conséquence, la MDPH ne saurait être fondée à s'opposer à la demande des époux B. au seul motif que l'établissement de Dinant n'étant pas conventionné par les autorités belges, il ne peut être l'objet d'un contrat de la CDAPH et donc d'un inscription publique permettant faire bénéficier l'application des dispositions de l'article L.241-6, en ajoutant un critère que ce texte de nature législative ne prévoit pas, cette analyse étant par ailleurs confortée par celle faite par l'instruction n°DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/2016/22 du 22 janvier 2016 relative à la mise en œuvre du plan de prévention et d'arrêt des départs non souhaités de personnes handicapées vers l'étranger, qui précise au regard de l'article 11 affiché par cette instruction, rappelle que lorsque les personnes soumettent un accueil en Belgique correspondant à leur besoin cette orientation ne peut être refusée par la CDAPH.

Il s'ensuit que la MDPH n'était pas fondée à refuser de faire figurer cet établissement de ANSEREMME au nombre de ceux qu'elle désigne, et ce alors même que la décision admet la possibilité même pour les intéressés de contacter d'autres structures semblables sans ne faire mention d'une quelconque restriction liée à un conventionnement.

Dans ces conditions, il convient de réformer le jugement entrepris et d'accueillir le recours des époux B. tant en ce qui concerne la fixation de l'établissement d'accueil que les conséquences financières qui s'y attachent.

La MDPH qui succombe sera condamnée aux dépens selon les conditions précisées au dispositif du présent arrêt par application combinée des articles 11 et 17 du décret n° 2018-928 du 29 octobre 2018 et 696 du code de procédure civile, sans qu'il n'y ait lieu en l'état de faire application des dispositions de l'article 700 du code de procédure civile.

Le jugement anonymisé en entier (Cour d'appel de Nancy, 2020). Et, ce qu'il faut aussi retenir, c'est que la CDAPH est obligée en vertu de l'article L.241-6 du code de l'action sociale et des familles de notifier l'établissement demandé par la famille quel que soit le lieu !

← Chronique d'un kidnapping organisé

Ce site utilise des cookies pour faciliter votre navigation

Accepter

En savoir plus

Refuser

[AFRESHEB ASBL](#) [À PROPOS DE](#) [ADHÉSION/DON](#)
[DOCUMENTATION](#) [LIENS UTILES](#) [DANS LA PRESSE](#) [CONTACT](#)



A PROPOS DE L'AFRESH EB ASBL

L'AFrESHE
B asbl est
une
associatio
n
spécialem
ent dédiée
aux
Français
de
Belgique
en
situation
de
handicap,
enfants et
adultes, et
leurs
familles.

Plusieurs
milliers de
compatrio
tes sont
concernés,
qu'ils
soient
résidents
en
Belgique
ou
transfront
aliers.

Ce site utilise des cookies pour faciliter votre navigation

[Accepter](#)

[En savoir plus](#)

[Refuser](#)

AFRESHEB ASBL À PROPOS DE ADHÉSION/DON

DOCUMENTATION LIENS UTILES DANS LA PRESSE CONTACT



©2020 PAR AAA ETAC

[POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ](#) |

Ce site utilise des cookies pour faciliter votre navigation

[Accepter](#)

[En savoir plus](#)

[Refuser](#)